Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901631-20260605-DELIB_2026_42-DE

COMMUNE DE PLEYBER CHRIST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h30, le conseil municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC.

Étaient présents : Christine SOVRANO, Sabine REBEYROTTE, Alexandre BOUGET, Stéphane NEAR, Claire LAFOSSE, Patrice QUEMENER, Marie Claire PARCHEMINAL, Aurélie BONTHONNEAU, Guy KERGOAT, Céline PERON, Thierry GUILLOU, David PILLOT, Matthieu SIFFIER, Marina LOZACH, Souhila SANCHEZ, Annick LARGANT.

Absents : Erwan NORMAND, Simon BUISSON (procuration à Alexandre BOUGET), Mélanie LHUILLERY (procuration à Annick LARGANT), Tangi BRETON (procuration à Julien KERGUILLEC), Catherine LAURENT (procuration à Aurélie BONTHONNEAU), Emmanuel BECQUET (procuration à Claire LAFOSSE).

Secrétaire de séance : Annick LARGANT.

N° d'ordre de la délibération : N°2026-42

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

Objet : Réaménagement de la RD 785 – Entrée Nord d'agglomération – Approbation du projet et autorisations

Date de convocation : 29/05/2026

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 15 février 2024, le Conseil municipal a retenu une équipe de maîtrise d'œuvre composée des cabinets ING Concept et AGPU, afin de conduire une étude de réaménagement de la route départementale n° 785, du rond-point Jean Coulon à l'entrée Nord d'agglomération.

Il précise que **les objectifs poursuivis à travers cette opération sont les suivants** :

- Développer les mobilités actives (piétons, cycles), avec une attention particulière portée aux liaisons cyclables ;
- Apaiser la circulation sur cet axe structurant à fort trafic ;
- Créer une entrée de ville qualitative pour le centre-bourg de Pleyber-Christ ;
- Intégrer les enjeux de nature en ville, notamment à travers la trame verte et la gestion des eaux pluviales.

Monsieur le Maire indique que **le projet établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre** répond à ces objectifs et **comprend notamment** :

- La réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle, conforme aux recommandations du CEREMA, d'une largeur minimale de 3 mètres, séparée de la chaussée par des aménagements paysagers ;
- La création de plantations et d'espaces verts participant à la requalification de l'entrée de ville ;
- La réalisation d'un cheminement piéton sécurisé ;
- L'aménagement de deux arrêts de car avec quais accessibles et conformes aux normes en vigueur ;
- La création de deux arrêts d'autostop aménagés ;
- La réorganisation des accès à la zone d'activités ;
- La réhabilitation de la chaussée de la route départementale sur l'ensemble du linéaire concerné.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1 037 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet de réaménagement de l'entrée Nord de la RD 785, incluant notamment la réalisation d'une piste cyclable continue ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions auprès des partenaires financiers susceptibles de soutenir ce projet, notamment l'État, la Région Bretagne, le Département du Finistère et Morlaix Communauté ;

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901631-20260605-DELIB_2026_42-DE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention, tout acte et tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'opération, y compris la demande de permission de voirie auprès du Département ainsi que la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux réalisés sur le domaine départemental ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin d'adapter le montant des travaux et d'appliquer le taux de rémunération de 4% sur la tranche optionnelle du marché conclu avec le groupement AGPU / ING Concept.

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Julien KERGUILLEC

La secrétaire
Annick LARGANT